

**Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer  
Conseil d'Administration du vendredi 31 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 31 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 27 mars 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

**étaient présents :**

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - Mme Marie BONHOMME - Mme Sophie MOITIE

**étaient représentés :**

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON) - Mme Stéphanie FRESNAIS (pouvoir à M Jean-Eudes D'ACHON)

**étaient excusés :**

M Pascal BULTEZ - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS

**secrétaire de séance:**

Mme Isabelle SAITER

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER  
Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 21 mars 2023 relative au débat d'orientation budgétaire pour 2023 et notamment les orientations budgétaires proposées,

Vu la délibération du 31 mars 2023 relative à l'approbation du compte administratif 2022 du budget principal du CCAS

Vu la délibération du 31 mars 2023 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS

Considérant le budget proposé ci-annexé,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal du CCAS de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2023,

Madame la Présidente soumet aux membres du conseil d'administration l'adoption du budget primitif 2023 du budget principal.

**Le Conseil d'Administration,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Votes pour : 13 (11 présents)/ vote contre : 0/ abstention : 0

- **Adopte** le budget primitif du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Trouville sur Mer pour l'année 2023, qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses</b>	113 266,36 €	720 930,00 €	834 196,36 €
<b>Recettes</b>	113 266,36 €	720 930,00 €	834 196,36 €

- **Autorise** la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer toute acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

---

**La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :**

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---